

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt le document rédigé par nos 3 experts, et il correspond aux attentes placées en eux : rigueur académique, esprit de synthèse sans tomber dans les raccourcis qui jetteraient un voile pudique sur des événements discutables, esprit pédagogique et, ce qui est important à mes yeux, un respect du sens des mots et de l'exactitude de la formulation.

Ce document est défendu par les 3 experts, ce qui est important à noter, car la divergence d'opinions des 10 experts, avait marqué le premier rapport et constitué sa faiblesse rédhibitoire de même le fait que ces 650 pages n'abordaient pas la situation du Burundi et du Rwanda. Nos 3 experts le reconnaissent d'ailleurs indirectement (page 19) : *« l'absence d'historiens burundais et rwandais dans le premier groupe d'experts fut une erreur manifeste »*.

A ce sujet je voudrais rajouter un constat : Des experts, nous en écoutons dans d'autres commissions, et lors de la période Covid, le gouvernement a fait lui aussi appel à des experts qui avaient leurs opinions, leur philosophie de réflexion et d'action. En économie et en relations internationales, il y a également plusieurs écoles. De même sur les sujets éthiques.

C'est à nous qu'il appartient d'écouter de façon critique leurs avis et leurs recommandations, avec le recul suffisant, notamment parfois par rapport à leur engagement militant.

Chacun a droit de s'engager pour une cause, mais cette attitude n'est pas compatible avec les exigences de la recherche académique, qui ne doit pas servir à justifier une vision prédéterminée, mais bien à rechercher patiemment une vérité pour tracer des hypothèses basées sur des arguments.

Voilà pour le travail de nos experts qui ont su répondre à notre attente. Qu'ils en soient ici remerciés.

Monsieur le Président,

Un second document nous est présenté.

Il contient vos propositions de recommandations. Présentées, de façon fort audacieuse la semaine passée à la presse par vous seul, alors qu'il y a 2 vice-Présidents désignés ainsi que 3 rapporteurs. Nous réprouvons cette façon de faire, nous l'avons dit clairement la semaine dernière.

D'où viennent vos propositions ? De contributions des partis de la Vivaldi, sans qu'il se soit exprimé de consensus de la majorité Vivaldi sur ces propositions. Et nous nous opposons clairement et frontalement à certaines d'entre elles.

Divergence donc sur la méthode, divergence sur le fond. Ce sera d'ailleurs ma conclusion.

Chers Collègues,

Nous devons retrouver 3 grandes thématiques dans ces recommandations :

1^{ère} thématique .Reconnaitre les faits, rechercher la vérité, pacifier la mémoire

Selon Tocqueville, « *si le passé n'éclaire par l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres* » : le MR désirait que pour atteindre cet objectif, on puisse décortiquer et présenter de façon objective les faits qui ont marqué cette période coloniale, sans tabou, sans complaisance, mais aussi en sachant reconnaître que lors de cette longue période, des personnes portées par de nobles ambitions, ont pu apporter leur engagement pour aider les autres, comme c'est encore le cas aujourd'hui dans nos actions en coopération au développement.

Nous sommes d'accord sur le fait que « *La Chambre condamne le régime colonial en tant que système fondé sur l'exploitation et la domination, qui reposait sur un rapport d'inégalité injustifiable, caractérisé par le paternalisme, la discrimination et le racisme, et qui a donné lieu à des crimes et à des humiliations.* ».

En revanche, prévoir dans le point 67 que « *la Chambre condamne le régime de l'État indépendant du Congo et le régime colonial belge au Congo, au Rwanda et au Burundi entre 1885 et 1962* » ne tient pas compte de toutes les personnes de bonne volonté, qui se sont investies avec sincérité dans ces pays et les ont profondément aimés.

Je l'ai déjà dit lors de nos 2 débats politiques.

Ce serait les condamner en bloc, alors que ce sont les excès et le système colonial en tant que tel qu'il faut regretter.

Nous avons été d'abord heurtés, puis à la suite nombreuses répétitions, déçus par une volonté persistante de juger en bloc et sans aucune pondération l'ensemble de ces années.

Le but n'était pas de mesurer le poids des points positifs par rapport aux points négatifs, de les peser pour voir si in fine la colonisation avait été positive ou négative. Nous savons qu'aux yeux d'hier, la colonisation était pratiquée par toutes les grandes puissances européennes avec les mêmes objectifs. Nous savons que des guerres d'indépendance, celles qui ont permis la création des Etats-Unis ou de l'Algérie, ont entraîné d'horribles souffrances, et qu'aujourd'hui, la colonisation est condamnée sur le plan juridique, politique et éthique.

Mais il fallait tout dire, ne pas occulter un pan complet de notre histoire par militantisme ou dogmatisme politique. Que cela plaise ou non, des violences inadmissibles ont été commises lors de la période coloniale. Et que cela plaise ou non, des réussites indubitables doivent être relevées, même s'il n'en reste rien aujourd'hui.

L'ensemble fait partie de notre Histoire de Belgique, avec ce qui nous rend fier et sur d'autres points moins ou pas du tout fier. C'est pourquoi, il ne faut rien

effacer, et certainement pas décoloniser l'espace public. Effacer ne sert à rien : les faits et les personnes existent. Il faut contextualiser.

Il reste de nombreux thèmes à creuser, par l'ouverture des archives de l'Eglise, des Entreprises et du Palais. Mais il faut le faire de façon académique même si ce qualificatif semble pompeux aux oreilles de certains.

C'est pourquoi le MR souscrit pleinement aux recommandations sur l'ouverture des archives aux chercheurs et aux publics, celles des Etats, cela va de soi, mais aussi celles de l'Eglise et celles détenues par des personnes privées.

Les recommandations soulignent comme en 2002 à la suite de la Commission Lumumba, les carences – en termes de moyens financiers et humains - de notre service public des archives. Elles appellent aussi à la diffusion des résultats des recherches. La digitalisation et le développement d'internet sont les pistes du partage de connaissances.

Nous avons voté une loi le 20 juillet dernier pour donner un cadre aux procédures de déclassification. Des évolutions sont donc toujours possibles.

Nous adhérons à l'idée de la mise sur pied d'un projet commun entre les 4 pays pour réunir les témoignages oraux des générations qui ont encore vécu sous la période coloniale.

Liées à cette thématique, les recommandations liées à l'enseignement, à la diffusion du savoir sont centrales. De mêmes que celles concernant la nécessité du travail en commun des historiens des 4 pays. Et il faut surmonter des blocages financiers ou migratoires, via des bourses et visas utiles.

Il faut aussi valoriser la contribution des combattants africains pendant les Première et Seconde guerres mondiales, et leur rendre hommage. Une proposition a notamment été faite pendant les auditions par Nathalie Gilson, pour donner le nom de Paul Panda Farnana à l'Athénée Rabelais à Ixelles, où il a étudié et qui est en travaux actuellement.

En ce qui concerne la création d'un « centre d'excellence » sur le passé colonial de la Belgique, c'est une excellente idée sur la forme, mais la question du financement d'un tel projet, et la répartition des compétences des différents niveaux de pouvoir au sein de cet organisme, laissent planer un doute sur une réalisation possible.

2^{ème} thématique. Voir comment nous pouvons diminuer les discriminations dont souffrent les Afro-descendants en 2022, et lutter contre le racisme qui serait issu de la période coloniale, et pour certains, aller jusqu'à parler de la réconciliation de notre société

Le MR n'est pas favorable à ce terme de réconciliation car à nos yeux, ni au sein de notre société en 2022, ni dans nos relations avec les 3 pays d'Afrique centrale, nous ne sommes pas, aujourd'hui, dans une telle situation qu'il soit nécessaire de nous réconcilier.

Nous sommes loin des divisions politiques ou culturelles et linguistiques qui ont marqué notre histoire sociale ou politique.

Nous devons jour après jour intégrer dans notre creuset national ceux qui respectent notre Etat de droit, et qui conservent dans leur vie privée ou culturelle leurs spécificités.

Nous sommes contre les mesures de discrimination positive et réprouvons le communautarisme et le repli sur soi. Nous nous opposerons à l'introduction de quotas sur base d'origine ethnique : pour nous libéraux, un individu doit d'abord être vu comme une entité propre, dotée de qualités lui permettant de faire des choix et de tracer sa vie, et non en fonction de son appartenance linguistique, religieuse ou ethnique qui déterminerait sa vie ou ses choix.

Un plan interfédéral contre le racisme doit être présenté : il concernera toutes les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, ou qui sont issues de l'immigration pour la seconde ou la troisième génération, sans différences entre elles. Nous avons certes une proximité nette avec des personnes origines de pays méditerranéens ou des personnes issues du bassin du Congo mais il n'y a, sur le plan juridique, pas de pyramide des droits en fonction de ses origines.

3ème Thématique. A nos yeux essentielle.

Avancer pour les années qui viennent dans nos relations vis-à-vis des 3 pays, et pour certains, favoriser la réconciliation avec les 3 pays des Grands Lacs (rapport des 3 experts, page 11).

Le poste de ministre de la Coopération a été détenu par différentes familles politiques, du sud et du nord du pays. Tous ont donné la priorité à l'Afrique centrale. Et tous ont eu des oppositions fortes avec les capitales de ces pays.

A cause de notre passé colonial ? Non.

A cause du génocide rwandais de 1994.

A cause des évolutions politiques chaotiques et aux violences ethniques au Burundi.

A cause de différentes faiblesses structurelles de la RDC, la corruption endémique, le non-respect de la démocratie, le pillage des ressources naturelles, l'absence d'Etat sur un territoire immense qui néglige le bonheur de ses citoyens.

Madame Kitir, dont nous attendons avec beaucoup de sensibilité humaine le retour parmi nous, défend les mêmes idéaux que ses prédécesseurs : construire une coopération basée sur le partenariat.

Le VP Vandembroucke présente cette semaine la NPG coopération au développement qui perpétue cette ligne politique, comme le veut l'accord de gouvernement.

Et nous soulignons l'importance des recommandations concernant la coopération au développement et l'importance politique que nous devons accorder à ces 3 pays.

Aussi nous sommes favorables à ce que « l'on examine, avec une attention soutenue, lors de la mise sur pied des programmes de coopération avec la RDC, le Burundi et le Rwanda, comment ces programmes peuvent atteindre et interpeller directement les populations. Les programmes belges doivent être bénéfiques pour les populations de ces trois pays. »

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues,

Un grand nombre de recommandations qui nous sont soumises sont intéressantes, parfois difficiles à mettre en œuvre pour des raisons budgétaires, mais intéressantes.

Cependant, si nous sommes favorables à des excuses prononcées par la Chambre et par le Gouvernement à travers la voix du Premier ministre sur des points ponctuels, nous sommes contre des excuses sur la globalité des faits.

Le 4 avril 2019, le Premier Ministre Charles Michel avait présenté des excuses au nom de son Gouvernement concernant le sort des métis : *« Au nom du gouvernement fédéral, je présente mes excuses aux métis issus de la colonisation belge et à leurs familles pour les injustices et les souffrances qu'ils ont subies. »*

En juin dernier, le Premier Ministre Alexander De Croo a restitué la dépouille de M. Patrice Aymé Lumumba à sa famille et a prononcé les mots suivants : *« Je souhaiterais ici, en présence de sa famille [celle de Patrice Lumumba], présenter à mon tour les excuses du gouvernement belge pour la manière dont il a pesé à l'époque sur la décision de mettre fin aux jours du premier Premier ministre. »*

Le groupe MR appuie votre proposition de reconnaître que *« La réhabilitation de Lumumba au travers de mesures de réparation symboliques est importante. »*

Mais nous sommes radicalement contre votre proposition 69 que je lis :

« La Chambre des représentants présente ses excuses aux peuples congolais, burundais et rwandais pour la domination et l'exploitation coloniales, les violences et les atrocités, les violations individuelles et collectives des droits humains durant cette période, ainsi que le racisme et la discrimination qui les ont accompagnées. La Chambre demande au pouvoir exécutif de faire des démarches analogues sur le plan des réparations symboliques à l'issue d'un travail de réflexion commun tout aussi abouti. La même recommandation vaut à l'égard de ceux qui ont contribué aux effets négatifs de ce régime – particuliers, églises et entreprises. »

Tout au long de cette commission, nous avons souvent répété que le système colonial n'était pas acceptable mais qu'à l'époque, il était malheureusement répandu. Nous avons mis en garde contre un risque de polarisation de la société si l'on opposait les individus les uns aux autres, en créant dans notre société

deux groupes dans lesquels il faudrait se ranger, les victimes d'un côté et les coupables de l'autre.

Nous ne sommes pas favorables à l'expression d'excuses générales et à engager la responsabilité de l'Etat et de ses citoyens pour des indemnisations éventuelles. Nos citoyens et l'Etat ne sont pas coupables d'une histoire coloniale qu'ils n'ont pas choisie. Comme je l'ai dit dans le débat sur le sujet, c'est une erreur de vouloir interpréter le passé avec les lunettes du présent.

En juin dernier, interrogé sur la question pourquoi ne pas utiliser le mot "excuses", le Premier Ministre estime que *"le mot « excuses » nous délie. C'est de dire : je me suis excusé et puis c'est fini."* Il précise que *"c'est un passé que nous avons et c'est un passé qu'on ne va pas effacer"*. Selon le Premier ministre le terme "regret" est "beaucoup plus fort. « Regret », c'est un sentiment qu'on a par rapport à quelque chose".

Dans cette ligne, nous proposons le texte suivant :

« Le régime colonial comme tel était un système fondé sur l'exploitation et la domination, qui reposait sur un rapport d'inégalité injustifiable, caractérisé par le paternalisme, la discrimination et le racisme, et qui a donné lieu à des outrages et des humiliations.

La Chambre prend acte des excuses présentées par diverses autorités belges à l'égard des métis du Congo, du Rwanda et du Burundi, et à l'égard de la famille de Patrice Lumumba.

Après les travaux de cette Commission spéciale, après avoir entendu les nombreux intervenants, experts et certaines parties prenantes, après la visite de travail sur place, après les nombreuses consultations, et sachant que de nombreux Belges à l'époque au Congo, au Burundi et au Rwanda faisaient du mieux qu'ils ont pu afin de contribuer au développement de ces pays,

La Chambre des représentants présente ses plus profonds regrets pour ces blessures du passé aux peuples congolais, burundais et rwandais.

Cette reconnaissance de la nature du régime colonial est sincère et nécessaire. Cependant, elle n'implique aucune responsabilité juridique et ne peut donc pas donner lieu à des réparations. »

Nous nous inspirons des termes du discours du Roi du 30 juin dernier prononcé à Kinshasa.

Ce texte a été approuvé, avant son prononcé, par le Gouvernement comme le veut notre Constitution. S'éloigner de ces propos serait, de la part de la majorité parlementaire, désavouer le Premier ministre et son gouvernement, ce qui n'est pas notre ambition dans le cadre des travaux de cette commission spéciale passé colonial.

Gageons qu'au vu de toutes les recommandations telles que le groupe MR les soutient, notre commission pourra quand même aboutir à un texte qui

représente la volonté de regarder vers l'avenir et qui contribuera à construire une relation apaisée entre la Belgique, le Congo, le Rwanda et le Burundi, ainsi qu'entre tous les Belges de toutes origines.

Je vous remercie de votre attention.